

Séance du 29 mars 2012

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 23 mars 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.*

-oOo-

**PRESENTS** : Dr Grenet, Maire-Président ; M. Millet-Barbé, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Boé, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Salducci, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

**ONT DONNE POUVOIR** : M. Etchegaray à M. Lacassagne ; Mme Lauqué à M. Pommiez ; Mme Dumas à M. Gouffrant ; M. Labayle à M. le Maire ; Mme Chabaud-Nadin à Mme Castel ; Mme Thicoipé à M. Soudre ; Mme Loupien-Suares à M. Bergé.

**SECRETAIRE** : Mme Salducci.

M. Gouffrant présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

**OBJET** : **FONCIER** – Echange sans soulte avec la Sarl Capio Sud de parcelles sises chemins de Jupiter et de Campagne

Dans le cadre du projet de pôle de cliniques, il est apparu nécessaire de procéder à une opération d'échange de parcelles afin de permettre d'une part, pour le pétitionnaire du projet des cliniques de pouvoir réaliser un parc de stationnement et d'autre part, pour la ville de Bayonne d'envisager la création d'un carrefour giratoire dans le but d'obtenir une meilleure gestion des flux de circulation dans ce secteur en plein développement.

L'accord suivant a été trouvé :

- la commune de Bayonne cède à la Sarl Capio Sud une partie de parcelle issue du domaine public et constitutive d'un délaissé du chemin public de Jupiter pour une surface de 423 m<sup>2</sup> (à confirmer par document d'arpentage en cours de réalisation), le prix au m<sup>2</sup> ayant été estimé par France Domaines à 0,15 € le 13 octobre 2011,

- la Sarl Capiro Sud cède à la ville de Bayonne une partie de la parcelle CL 241 sise chemin de Campagne pour une surface de 415 m<sup>2</sup>; le prix au m<sup>2</sup> ayant été estimé par France Domaines à 25 € le 13 octobre 2011.

Le présent échange se fera sans soulte, compte tenu de l'équivalence approximative des surfaces échangées d'une part, et de l'intérêt mutuel pour les coéchangistes de conclure la transaction concernée d'autre part.

Je vous demande donc :

- de prononcer par la présente délibération le déclassement du domaine public de la partie du chemin de Jupiter à céder, soit une surface de 423 m<sup>2</sup>, étant entendu que conformément aux dispositions du code de la voirie routière, article L 141-3 notamment, la décision de déclassement est dispensée d'enquête publique préalable dans la mesure où l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte et de circulation assurées par la voie concernée,
- d'autoriser monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la transaction précitée avec la Sarl Capiro Sud ou toute personne physique ou morale qui se substituerait à elle.

Adopté à la majorité.

Mme Pibouleau-Blain s'abstient.

Ont signé au registre les membres présents.